

Procès verbal – Réunion 07 du 09 septembre 2021

Date de convocation : 31/08/2021

Date d'affichage : 31/08/2021

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13+1pvr

Le **09 septembre 2021**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick PATTYN, Maire.

Etaient présents :

BILEUX Fabrice, BLANCHARD Sandra, CHAN SI YAN Chan, DEVILLIERS Eva, DIAZ Ramon, GUILLERMIC Marc, HOMO Christelle, LAQUITAINE Chantal, LE POULLEN Jean-François, MÉRIGOUT Daniel, NEVEU Benoit, PATTYN Patrick, RÉNIER Yann

Etaient absents excusés :

PAYSAN Céline, *excusée – donne pouvoir à MÉRIGOUT Daniel*

LEFÈVRE-BÉTÈS Dominique, *excusée*

Secrétaire de séance : Marc GUILLERMIC

La réunion en date du 27 juin 2021 est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

1) BUDGET- FINANCES

✓ **DELIBERATION A PRENDRE SUITE DISSOLUTION DU SITS POUR LA REPRISE DU RESULTAT (DEL. 07/32-2021)**

Par arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-03 du 27 janvier 2021, il a été mis fin à l'exercice des compétences au 31/12/2020 du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS) de Fontaine sous Jouy dont votre commune était membre.

Dans ce cadre, pour la commune d'Emalleville, la dissolution de l'actif et du passif se traduit par la reprise des montants suivants:

	EMALLEVILLE % DE REPARTITION	
Comptes	4,59 %	4,59 %
	DEBIT	CREDIT
1021		24,12 €
		0,00 €
10222		31,08 €
1068		233,40 €
110		11 896,71 €
193	288,60 €	
515	11 896,71 €	
	12 185,31 €	12 185,31 €

*Par décision modificative sur 2021 le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'ajouter au résultat de fonctionnement, le montant de 11 896,71€ (compte 002).

✓ DEMANDE DE CONCESSION CIMETIERE (DEL. 07/33-2021)

Le Conseil Municipal accepte la demande de concession de Monsieur et Madame WINCENCIAK Henri et Monique dans le cimetière communal.

✓ DEVIS ETAIEMENT ET MISE EN SECURITE MUR EGLISE (DEL. 07/34-2021)

Le Conseil Municipal approuve le devis de la société JM3 pour l'étalement de l'église, qui menace de s'écrouler, sous réserve du bilan fait par l'association CURSUS.

Et en fonction de l'avis de CURSUS, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis, pour un montant de 851,20 € HT (1 021,44€ TTC)

2) FONCTION PUBLIQUE :

✓ RENOUVELLEMENT ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE (DEL. 07/35-2021)

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

✓ RENOUVELLEMENT ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE (DEL. 07/36-2021)

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 10/12/2020 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 24/06/2021, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SOFAXIS;

VU la délibération n°08/26-2020 du Conseil Municipal en date du 05 novembre 2020 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé du Maire CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à compter du 1er Janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

Proposition d'assurance pour les agents CNRACL

Pour les risques (Décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 Jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6,40 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC

Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitare	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Et à cette fin,

Autorise Le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

Prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

3) SYNDICATS, EPCI :

✓ **CONSTITUTION DE COMMISSIONNEMENT GARDES PARTICULIERS**

Monsieur le Maire d'Evreux, expose l'inquiétude grandissante des Maires de l'Eure sur l'accroissement des différents dépôts, abandons, déversements par des particuliers ou entreprises sur les terrains communaux.

Il propose pour cela une solution appropriée à ces nuisances par la création d'un service de Gardes Particuliers, qui serait, les 6 premiers mois financièrement pris en charge par l'agglomération d'Evreux.

Le Conseil Municipal décide d'attendre un complément d'information sur le fonctionnement de ces Gardes Particuliers et de leur financement au-delà des 6 mois de « gratuité » pour la commune.

4) QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

✓ **RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Suite à la décision du Préfet de l'Eure de ne pas reconnaître la commune en état de catastrophe naturelle, le conseil avait décidé de demander une aide juridictionnelle auprès de l'agglomération d'Evreux, afin de contester cette décision de refus devant le Tribunal administratif compétent

Le service juridique d'Evreux Portes de Normandie a répondu qu'il ne prenait pas en charge ce type de demande.

Le Conseil Municipal a donc envoyé un courrier au Ministre de l'Intérieur pour déposer un recours gracieux sur cette décision, mais à ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

✓ **EVREUX PORTES DE NORMANDIE : OPERATION « BONUS VELOO » RECONDUITE**

Reconduction de l'opération « Bonus Véloo » : dans le cadre de sa politique en matière de mobilité, Evreux Portes de Normandie instaure une aide financière pour l'acquisition de vélos.

Consultable sur le site de E.P.N. à l'adresse suivante :

<https://evreuxportesdenormandie.fr/2043-bonus-veloo.htm>

✓ **DOCUMENT TRESORERIE : VALORISATION FINANCIERE ET FISCALE 2020 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire faire part de l'existence d'un document de bilan financier de la commune établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Evreux.

✓ **CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLUiHD.**

Daniel MÉRIGOUT présente les sujets abordés lors de la réunion de travail de E.P.N.

✓ **METHANISATION.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier dont l'objet est une « notification à l'encontre de la Préfecture de l'Eure concernant le permis de construire de JB Gaz'Eure ».

✓ **COMMUNICATION.**

Le Conseil Municipal aborde le sujet des outils de communications complémentaires au tableau d'affichage.

La séance se lève à 22h45

Récapitulatif des délibérations
Tableau des signatures des conseillers présents

Delibérations :

- ✓ Délibération à prendre suite dissolution du Sits pour la reprise du résultat (Del. 07/32-2021)
- ✓ Demande de concession cimetièrre (Del. 07/33-2021)
- ✓ Devis étaieement et mise en sécurité mur église (Del. 07/34-2021)
- ✓ Renouvellement adhésion au service de Médecine préventive (Del. 07/35-2021)
- ✓ Renouvellement adhésion au contrat groupe assurance statutaire (Del. 07/36-2021)

Patrick PATTYN	Daniel MÉRIGOUT	Chantal LAQUITAINE	Fabrice BILEUX
Sandra BLANCHARD	Ahvee CHAN SIN YAN	Eva DEVILLIERS	Juan-Ramon DIAZ
Marc GUILLERMIC	Christelle HOMO	Dominique LEFÈVRE-BÉTÈS <i>Absente Excusée</i>	Jean-François LE POULLEN
Benoit NEVEU	Céline PAYSAN <i>Absente Excusée</i> <i>Pouvoir à</i> <i>D. MÉRIGOUT</i>	Yann RENIER	